

MAIRIE DE RUNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, le vendredi 27 novembre 2015 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Yvon LE BIANIC, Maire.

Présents : Yvon LE BIANIC, Julien GENTET, Muriel CHAMBONNEAU, Joël LE JEAN, Anne Marie MEURIC, Yvon LE FRIEC, Delphine LARVOR, Sylvain JAGUIN, Odile BRIAND.

Absents excusés : Serge RICHARD (Pouvoir à Joël Le Jean), Patricia ROUAULT (Pouvoir à Anne Marie Meuric)

Nbre de conseillers : 11

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : 19 novembre 2015

Nombre de pouvoir : 2

Secrétaire : Delphine Larvor

INTERCOMMUNALITE - Présentation et débats sur les propositions du préfet pour validation

Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la carte d'intercommunalité, en particulier, le projet n°8 qui prévoit la fusion de la CC Paimpol Goëlo, Pontrieux communauté, la CC du pays de Bégard, Guingamp communauté, la CC du pays de Belle Isle en Terre et la CC du pays de Bourbriac.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal de Runan à débattre de la question et à émettre un avis sur ce projet de fusion.

Monsieur Gentet précise que ce schéma correspond aux attentes des élus de Runan.

- ✓ + 50 000 habitants
- ✓ Une partie littorale
- ✓ Une partie rurale

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres

ACCEPTÉ le projet n° 8 concernant la carte de l'intercommunalité qui prévoit la fusion de la CC Paimpol Goëlo, Pontrieux communauté, la CC du pays de Bégard, Guingamp communauté, la CC du pays de Belle Isle en Terre et la CC du pays de Bourbriac.

Certifié exécutoire par transmission à la
Sous-Préfecture de GUINGAMP
Le 4 décembre 2015

Le Maire,
Yvon LE BIANIC



Pour copie conforme,
Le 4 décembre 2015
Le Maire
Yvon LE BIANIC







Commune du patrimoine
rural de Bretagne

Commune de Runan

Motion du conseil municipal 26/11/15

Le conseil municipal de Runan

A

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor

MOTION MUNICIPALE EN DATE DU 27/11/15

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor,

Suite à la réunion du conseil municipal de la commune de Runan, tenu le 26/11/15, l'ensemble des conseillers, à l'unanimité, ont voté positivement pour le schéma départemental de coopération intercommunale, tel que proposé dans le courrier en date du 13 octobre 2015.

Cependant, au-delà du vote à l'unanimité du conseil municipal, les conseillers municipaux ont souhaité indiquer leur regret de ne pas disposer, dans le schéma de coopération intercommunale, d'une bande littorale plus élargie.

Nous tenons donc à vous informer, par ce courrier, de la volonté du conseil municipal de Runan de voir le schéma N°8 agrandi en intégrant à l'ensemble par-là créé, la communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux, la communauté de communes du Haut-trégor ainsi que la communauté de communes de Lanvollon-Plouha.

Il apparaît que ce schéma agrandi, tel que précédemment explicité, serait un schéma cohérent pour créer une communauté d'agglomération, autour de la centralité urbaine de Guingamp, allant de Paimpol à Belle-Isle en terre, en passant par Pontrieux Communauté, répondant aux impératifs définis par le conseil communautaire de Pontrieux Communauté qui sont les suivants :

- Population de plus de 50,000 habitants (avec une centralité urbaine de plus de 20.000 habitants, ouvrant la possibilité de création d'une communauté d'agglomération,
- Une bande littorale,
- Une zone rurale.

Nous réitérons donc notre volonté de constituer une communauté d'agglomération regroupant plus de 50,000 habitants, constituée autour de la centralité urbaine de Guingamp et élargie de Paimpol-Goëlo communauté, de la Presqu'île de Lézardrieux, de la communauté de communes du Haut-Trégor, de la communauté de communes de Lanvollon-Plouha, en passant par Pontrieux Communauté.

Nous tenions, au-delà de la délibération acceptant le SCDI, apporter les précisions ci-avant.

En vous souhaitant bonne réception de cette motion, veuillez, Monsieur le Préfet, agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Cette motion a été voté à l'unanimité des membres du conseil municipal de Runan , lors du conseil municipal du 27 novembre, réuni en mairie de Runan

Les conseillers municipaux ayant voté et approuvé cette motion sont les suivants : Yvon LE BIANIC, Julien GENTET, Muriel CHAMBONNEAU, Joël LE JEAN, Anne Marie MEURIC, Yvon LE FRIEC, Delphine LARVOR, Sylvain JAGUIN, Odile BRIAND, Serge RICHARD (Pouvoir à M. Joël LE JEAN), Patricia Rouault (Pouvoir à Mme Anne Marie MEURIC)

